

~~MM~~

DECRET n° 79/360 du 30/06/79  
portant nomination de Monsieur MATINGOU  
Sébastien Professeur Certifié, en qualité  
de Directeur Général de la Culture et Arts

LE PRESIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA  
REPUBLIQUE, CHEF DU L'ETAT, PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organi-  
sation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/757 du 28.12.78 portant nomination de Monsieur  
MATINGOU Sébastien en qualité de Secrétaire Général à la Culture et aux Arts;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. -- Monsieur MATINGOU Sébastien, Professeur Certifié précédemment  
Secrétaire Général à la Culture et aux Arts est nommé Directeur Général de la  
Culture et Arts.

Article 2. -- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont  
abrogées.

Article 3. -- Le présent décret qui prend effet à compter de la date prise de service de  
l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin  
sera. / --

Fait à Brazzaville, le 30 JUIN 1979

Par le Président du Comité Central du PCT,  
Président de la République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des Ministres,  
le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU NGUESSO. --  
Le Ministre de la Culture et  
Arts, Chargé de la Recherche  
Scientifique,

Colonel Louis SYLVAINE GOMA. --  
Le Ministre des Finances

Jean Baptiste TATI LOUTARD. --

P. Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux, en mission  
Le Ministre de la Santé et des Affaires  
Sociales,

Henri LOPES. --

Pierre-Damien BOUSSOUKOU BOUMBA. --